



FNASCE
couleur passion

Demande de séjour en unité d'accueil

à l'usage des adhérents

Notice d'utilisation

La gestion des demandes de séjour dans les unités d'accueil des ASCE et de la FNASCE est réalisée à l'aide d'une application informatique accessible via internet, nommée OSCAR.

L'utilisation exclusive du web pour le dépôt et la gestion des demandes de séjour met en évidence l'implication souhaitée dans la voie du développement durable en visant l'objectif « zéro papier » dans toute la démarche, notamment par l'envoi des contrats et des refus par messagerie électronique.

Cette notice d'utilisation est à utiliser par les adhérents des ASCE et de la FNASCE souhaitant déposer une demande de séjour dans les unités d'accueil.



Rappels de base importants

- les séjours en unités d'accueil **sont exclusivement réservés aux adhérents de la Fnasce**, à jour de leur adhésion annuelle, aux jours de leur demande et de leur séjour
- les adhérents dits « membres extérieurs » (tels que prévus par les statuts de leur Asce), ne peuvent prétendre qu'à l'utilisation des logements acceptant des adhérents extérieurs (lettre E dans la liste des unités d'accueil)
- les demandes de séjour doivent parvenir aux gestionnaires :
 - avant le 15 septembre pour les séjours d'hiver (Noël et février)
 - avant le 15 novembre pour les séjours de printemps
 - avant le 15 janvier pour les séjours d'été
- aussi, il est important de tenir compte des délais de validation par votre Asce en anticipant le dépôt de votre demande
- il est important de lire attentivement le contenu des fiches descriptives, notamment le chapitre « description générale », vous informant de la durée des séjours ainsi que des jours et horaires d'arrivée et de départ
- le nombre de personnes mentionné sur le formulaire de demande de séjour ne peut en aucun cas être supérieur à la capacité d'accueil indiquée sur la fiche descriptive de l'unité d'accueil
- l'ensemble des choix de lieux et de périodes est à résumer **sur une seule et unique demande par Asce, une seule étant prise en compte**, en utilisant la case « Remarques » si votre nombre de choix de lieux ou de périodes est supérieur à 5
- **un formulaire saisi = une demande de séjour** sur laquelle peuvent être inscrits jusqu'à 5 choix de périodes et jusqu'à 5 choix de lieux différents
- le nombre total de demandes de séjour pour la période estivale (24 juin au 11 septembre), traitées par les commissions de la deuxième quinzaine de janvier, **est limité à 5**. Cette disposition est contrôlée systématiquement par informatique.
- pour une demande dont le refus a été enregistré dans Oscar, il est possible d'en faire une nouvelle auprès de la même ASCE sachant que celle-ci doit être réalisée sur une période différente que celle refusée. Autrement dit, pour la période estivale, un maximum de 5 demandes simultanées non refusées est autorisé.
- il est recommandé d'utiliser l'application « **C'est encore libre !** » pour remplacer les demandes de séjour refusées
- une demande annulée, en raison du refus d'une attribution par l'adhérent ou d'une réponse hors délai, n'est pas considérée comme un refus et n'entre ainsi pas dans les refus enregistrés permettant de faire des demandes supplémentaires
- les effets des personnes résidant dans l'unité d'accueil ne sont pas garantis contre le vol, même en cas d'effraction. Avant de partir en vacances, souscrivez l'assurance « villégiature » auprès de votre assureur si cette clause n'est pas comprise dans votre contrat. Elle vous garantira contre le vol.

Conseils

- proposer un choix d'unités d'accueil et de périodes aussi large que possible. En effet, proposer un seul choix de logement ou une seule période, restreint énormément vos possibilités de satisfaction.
- demander des périodes hors vacances scolaires si vous n'avez aucune contrainte justifiée par les vacances scolaires

Connexion web à la rubrique unités d'accueil

Après s'être connecté au site de la FNASCE, l'accès à l'application se fait en cliquant sur « Unités d'accueil » dans la barre de menu supérieure, puis « Demande de séjour ».



L'affichage ci-dessous apparaît à l'écran.

Il est demandé à l'adhérent demandeur de lire attentivement le contenu de cet affichage afin de prendre connaissance des modalités d'usage de l'application.

UNITÉS D'ACCUEIL

- Demande de séjour**
- Guide et notice d'utilisation

Demande de séjour

La gestion des demandes de séjour en unités d'accueil se fait au travers du web. À lire attentivement car des changements récents sont intervenus.

Pour réserver un séjour dans une unité d'accueil, tout adhérent à jour de son adhésion doit s'authentifier à l'aide de son nom, de son numéro de carte et son Asce d'appartenance tels qu'ils sont inscrits sur la carte membre. Il aura accès au formulaire à partir du lien situé en bas à droite de la fiche de l'unité d'accueil choisie. Il devra lire et accepter les informations nécessaires au bon déroulement de sa demande. L'adresse mail personnelle présentée par le formulaire devra être saisie dans le champ réservé à cet effet.

Une fois le formulaire rempli, l'adhérent devra enregistrer sa demande. Il recevra immédiatement sur sa boîte perso, via le robot de l'hébergeur de l'application, un message de confirmation de l'enregistrement de sa demande avec un lien hypertexte à partir duquel il pourra revenir sur sa demande pour la modifier voire la supprimer. Dans le même temps, un mail parviendra automatiquement dans la boîte électronique de son ASCE d'appartenance et à celle de son président, pour validation. Lors de la validation de la demande par le responsable de l'ASCE de l'adhérent, un mail sera adressé à l'adhérent lui-même pour l'avertir que sa demande a été validée.

Comme auparavant, d'autres périodes peuvent être indiquées pour l'unité d'accueil souhaitée et d'autres unités d'accueil, gérées par la même ASCE, désignées en remplacement de celle choisie en priorité. Le gestionnaire pourra proposer, en accord avec le demandeur, une autre unité d'accueil et une autre période que celles mentionnées. Une deuxième demande pour une unité d'accueil gérée par la même ASCE pour une même période, ne pourra ainsi être saisie. Par la suite, le demandeur sera averti par mail sur sa boîte personnelle de l'acceptation ou du refus du séjour par l'ASCE gestionnaire de l'unité d'accueil. L'adhérent a la possibilité de suivre l'évolution de sa demande en consultant l'historique de ses demandes.

Remarque importante - Le nombre total de demandes de séjour pour la période estivale (24 juin au 11 septembre), traitées par les commissions de la deuxième quinzaine de janvier est limité à 5. Cette disposition, rarement respectée auparavant est contrôlée systématiquement par informatique.

Pour une demande dont le refus a été enregistré dans Oscar, il est possible d'en faire une nouvelle auprès de la même ASCE sachant que celle-ci doit être réalisée sur une période différente que celle refusée. Autrement dit, pour la période estivale, un maximum de 5 demandes simultanées non refusées est autorisé. Il est recommandé d'utiliser "C'est encore libre !" pour remplacer les demandes de séjour refusées.

À noter qu'une demande annulée, en raison du refus d'une attribution par l'adhérent ou d'une réponse hors délai, n'est pas considérée comme un refus et n'entre ainsi pas dans les refus enregistrés permettant de faire des demandes supplémentaires

Rappel : un formulaire saisi = une demande de séjour

Seuls les membres d'une ASCE, à jour de leur adhésion, sont autorisés à solliciter un séjour.

Merci de bien vouloir saisir chaque formulaire avec soin, les renseignements fournis permettront de traiter la demande correspondante dans les meilleures conditions.

[Accès restreint à la recherche d'une unité d'accueil](#)

Les codes d'accès à la rubrique sont mentionnés sur la carte d'adhérent.

développement durable dans votre association et vos manifestations !

L'EMPE
Renseignements musée de l'EMPE

LES PARTENAIRES

- AZUREVA
- BELAMBRA
- BFM
- France Abonnement
- GMF
- MMV
- Pierre et Vacances
- Séminaire Robert Auzelle

LIENS UTILES

- MEDDE
- DSCR
- Espace handicap
- Aide à l'Installation des Personnels
- Chèque-vacances
- CGCV
- Bison futé
- SNCF

Après lecture, cliquer sur le lien « [Accès restreint à la recherche d'une unité d'accueil](#) »

L'affichage ci-contre apparaît à l'écran. Il convient de saisir les codes d'accès aux pages des unités d'accueil (identifiant et mot de passe), inscrits sur votre carte d'adhérent, puis de cliquer sur « **OK** »

L'accès est réservé aux adhérents des ASCE disposant de l'identifiant et du mot de passe, inscrits sur la carte d'adhérent ou à demander aux responsables de l'ASCE.

Identifiant

Mot de passe

OK

© Site Internet de la FNASCE, des URASCE et des ASCE

Identification de l'adhérent

L'affichage ci-dessous apparaît à l'écran.

Il comporte : une liste de 4 liens dans la partie gauche de l'écran ; un tableau sur fond jaune dans la partie droite de l'écran.

[Carte des unités d'accueil \(pour consultation\)](#)
[C'est encore libre ! \(pour consultation\)](#)
[Liste de toutes les unités d'accueil \(pour consultation\)](#)
[Les nouvelles unités d'accueil \(pour consultation\)](#)

Pour FAIRE DE NOUVELLES DEMANDES DE SEJOUR et visualiser celles que vous avez faites vous DEVEZ VOUS IDENTIFIER en utilisant, pour votre nom, l'orthographe qui figure sur votre carte d'adhérent et les 5 caractères de droite de votre n° d'adhérent (dont les zéros éventuels à gauche)

Votre nom

Votre n° d'adhérent

Votre ASCE Choisir dans la liste ▼

© Site Internet de la FNASCE, des URASCE et des ASCE

À cette étape, l'adhérent a deux possibilités :

- soit uniquement consulter les rubriques listées ci-dessus à l'aide des liens de la partie gauche de l'écran sans établir de demande.

- soit établir une demande de séjour.

Pour cela, l'adhérent doit alors s'identifier personnellement en saisissant :

- son nom, avec la même orthographe tel qu'il est indiqué sur sa carte d'adhérent
- son numéro d'adhérent, les 5 derniers caractères de droite, précédés de zéro(s) si besoin de façon à afficher un nombre de 5 chiffres
- son numéro d'Asce d'appartenance, à choisir dans la liste du menu déroulant

exemple obtenu après saisie :

- nom : **DURAND**
- numéro d'adhérent : **12345**
- Asce : **ASCEET 17**

Pour FAIRE DE NOUVELLES DEMANDES DE SEJOUR et visualiser celles que vous avez faites vous DEVEZ VOUS IDENTIFIER en utilisant, pour votre nom, l'orthographe qui figure sur votre carte d'adhérent et les 5 caractères de droite de votre n° d'adhérent (dont les zéros éventuels à gauche)

Votre nom

Votre n° d'adhérent

Votre ASCE

- puis cliquer sur « **OK** », l'un des 3 messages ci-dessous s'affichera

si Monsieur Michel DURAND, adhérent en 2012 à l'ASCEET 17, n'a pas renouvelé son adhésion pour l'année 2013, le message ci-contre s'affichera, l'invitant à renouveler son adhésion et à [Se déconnecter](#) car il ne peut pas faire de demande

Bonjour Michel DURAND
Adhérent n° 12345 de l'ASCEET 17

Votre adhésion était valide jusqu'au 31/12/2012.
Pour pouvoir faire de nouvelles demandes de séjour vous devez renouveler votre adhésion en payant votre cotisation annuelle

[Se déconnecter](#)

si Monsieur Michel DURAND, est à jour de son adhésion à l'ASCEET 17 pour l'année 2013, le message ci-contre s'affichera, l'invitant à faire une demande de séjour ou à [Se déconnecter](#) s'il ne souhaite pas réaliser sa demande maintenant

Bonjour Michel DURAND
Adhérent n° 12345 de l'ASCEET 17

Votre adhésion est valide jusqu'au 31/12/2013.
Vous pouvez donc faire une demande de séjour

[Se déconnecter](#)

si après avoir saisi votre identification le message ci-contre apparaît

il convient de prendre contact avec votre Asce afin de vérifier l'enregistrement de votre adhésion

Votre n° d'adhérent est erroné !
Contacter votre Asce pour qu'elle vérifie si vous êtes bien enregistré ! Merci.

Votre nom

Votre n° d'adhérent

Votre ASCE Choisir dans la liste ▼

Vous pouvez filtrer les unités d'accueil disponibles en précisant un ou plusieurs des critères ci-dessous.

(*) Remarque IMPORTANTE
 Cette liste n'est pas en lien direct avec l'outil de réservation en ligne OSCAR.
 En conséquence les disponibilités indiquées ci-dessous ne sont qu'une indication.
 Au moment du traitement d'une demande par l'ASCE gestionnaire le séjour peut avoir été déjà attribué !

Situation: Moyenne montagne, Ville, **Montagne**, Mer et ville, Mer, Campagne

Période du: [] [] au: [] [] **OK**

Dpt	ASCEE Gest.	Renseignements concernant les unités d'accueil	Situation	Capacité	Disponibilités	
		Lieu			du	au

pour faciliter votre recherche, il vous est possible de filtrer les unités d'accueil disponibles en précisant un ou plusieurs critères :

- situation

- période

une fois vos critères choisis, cliquer sur **OK**.
 Pour cet exemple, s'afficheront toutes les unités d'accueil situées à la montagne et ayant une période disponible entre le 15 et le 31 décembre 2013

Vous pouvez filtrer les unités d'accueil disponibles en précisant un ou plusieurs des critères ci-dessous.

(*) Remarque IMPORTANTE
 Cette liste n'est pas en lien direct avec l'outil de réservation en ligne OSCAR.
 En conséquence les disponibilités indiquées ci-dessous ne sont qu'une indication.
 Au moment du traitement d'une demande par l'ASCE gestionnaire le séjour peut avoir été déjà attribué !

Situation: **Montagne**

Période du: 15 Décembre 2013 au: 31 Décembre 2013 **OK**

Dpt	ASCEE Gest.	Renseignements concernant les unités d'accueil	Situation	Capacité	Disponibilités	
		Lieu			du	au

voir extrait ci-dessous

le tableau comporte les données relatives aux unités d'accueil disponibles, soit pour chacune :

le département où elle se situe

le nom de l'unité d'accueil

la capacité d'accueil

le nom de l'ASCE gestionnaire

la situation

la période disponible

Renseignements concernant les unités d'accueil							Disponibilités	
Dpt	ASCEE Gest.	Lieu	Situation	Capacité	du	au		
Alpes-Maritimes	ASCEE 06	Cannes - Festival	Ville	7	24/11/2013	31/12/2013		
Alpes-Maritimes	ASCEE 06	Tende - La Marmotte	Montagne	4	24/11/2013	31/12/2013		
Alpes-Maritimes	ASCEE 06	Tende - Le Chamois	Montagne	4	24/11/2013	31/12/2013		
Alpes-Maritimes	ASCEE 06	Tende - Le Mouflon	Montagne	6	24/11/2013	31/12/2013		
Alpes-Maritimes	ASCEE 06	Antibes - Le Peynet	Mer et ville	3	24/11/2013	01/01/2014		
Alpes-Maritimes	ASCEE 06	Antibes - Le Picasso	Mer	4	24/11/2013	20/12/2013		
Alpes-Maritimes	ASCEE 06	Antibes - Le Picasso	Mer	4	21/12/2013	28/12/2013		
Ariège	ASCET 12	Ax-les-Thermes	Montagne	4	21/12/2013	28/12/2013		
Ariège	ASCET 12	Ax-les-Thermes	Montagne	4	28/12/2013	04/01/2014		
Ariège	ASCET 12	Ax-les-Thermes	Montagne	4	01/01/2014	15/02/2014		
Ariège	ASCET 12	Ax-les-Thermes	Montagne	4	15/03/2014	29/03/2014		
Ariège	ASCET 12	Ax-les-Thermes	Montagne	4	15/03/2014	28/03/2014		
Ariège	ASCET 12	Ax-les-Thermes	Montagne	4	29/03/2014	26/04/2014		
Aude	ASCE 31 NSO	Mandirac - Maison éclésièrre	Mer	9	24/11/2013	21/12/2013		
Bouches-du-Rhône	ASCE 13	La Ciotat - L'île verte	Mer et ville	6	02/12/2013	23/12/2013		
Bouches-du-Rhône	ASCE 13	La Ciotat - Le Mugel	Mer et ville	4	16/12/2013	30/12/2013		

en cliquant en bout de ligne sur l'icône vous accédez à la fiche descriptive de l'unité d'accueil concernée

Liste de toutes les unités d'accueil

[Carte des unités d'accueil \(pour demandes de réservation\)](#)
[C'est encore libre ! \(pour demandes de réservation\)](#)
[Liste de toutes les unités d'accueil \(pour demandes de réservation\)](#)
[Les nouvelles unités d'accueil \(pour demandes de réservation\)](#)
[Historique de vos demandes de séjour](#)

en sélectionnant :

[Liste de toutes les unités d'accueil](#)

le tableau ci-dessous s'affiche

il permet de prendre connaissance de la liste complète des unités d'accueil

pour faciliter votre recherche, il vous est possible de filtrer les unités d'accueil en précisant le critère de votre choix

Liste des unités d'accueil Mise à jour assurée en continu par les gestionnaires d'unités d'accueil

Signification des pictogrammes en fin de ligne pour chaque unité d'accueil

Dpt	ASCEE Gest.	Lieu	Capacité	Nom	Adresse			
06	ASCEE 06	Antibes - Le Peynet	3	Gilbert CARANTE	ASCEE 06 Gilbert CARANTE 1860 chemin de l'escours 06480 La Colle sur Loup			

le département où se situe l'unité d'accueil
 le nom de l'ASCE gestionnaire
 le nom de l'unité d'accueil
 la capacité d'accueil (avec affichage croissant ou décroissant)
 le nom du gestionnaire
 l'adresse postale du gestionnaire
 les pictogrammes de l'unité d'accueil (légende ci-dessus)
 le lien vers la fiche descriptive

données affichées pour chacune des unités d'accueil

Les nouvelles unités d'accueil

[Carte des unités d'accueil \(pour demandes de réservation\)](#)
[C'est encore libre ! \(pour demandes de réservation\)](#)
[Liste de toutes les unités d'accueil \(pour demandes de réservation\)](#)
[Les nouvelles unités d'accueil \(pour demandes de réservation\)](#)
[Historique de vos demandes de séjour](#)

en sélectionnant :

[Les nouvelles unités d'accueil](#)

le tableau affiché permet de prendre connaissance de la liste des unités d'accueil mises en service au cours des 12 derniers mois

Historique de vos demandes de séjour

[Carte des unités d'accueil \(pour demandes de réservation\)](#)

[C'est encore libre ! \(pour demandes de réservation\)](#)

[Liste de toutes les unités d'accueil \(pour demandes de réservation\)](#)

[Les nouvelles unités d'accueil \(pour demandes de réservation\)](#)

[Historique de vos demandes de séjour](#)

en sélectionnant :

[Historique de vos demandes de séjour](#)

le tableau ci-dessous s'affiche

il vous permet de prendre connaissance de l'ensemble de vos demandes de séjour ainsi que du résultat obtenu pour chacune

pour chacune de vos demandes
affichage de

choix de l'année
(à partir de 2012)

tous les lieux
demandés ou toutes les périodes
demandées

Etat des demandes de séjour 2013 ▼

Pour trier sur une colonne, cliquer sur le nom de la colonne.

Demandeur				Séjour demandé ou attribué					
Nom-Prénom	Date de dépôt	Nb personnes	Enf. à charge	Lieu (*)	ASCE	du	au	Etat	
DURAND Michel	16/12/2012	5	2	Port-Navalo Capacité : 6	ASCE 56	13/07/2013	27/07/2013	Refusé	
DURAND Michel	16/12/2012	7	2	Le Croisic - Les Feux du Tréhic Capacité : 8	ASCEE 44	20/07/2013	27/07/2013	Attribué	
DURAND Michel	14/12/2012	9	2	Porto-Vecchio - Phare de Saint-Cyprien Capacité : 10	ASCEE 2A	15/07/2013	29/07/2013	Refusé	
DURAND Michel	16/12/2012	6	2	Lannion-Servel - Phare de Beg Leguer Capacité : 7	ASCEE 22	13/07/2013	27/07/2013	Refusé	

nom et prénom de l'adhérent avec lien permettant d'afficher la demande

date de dépôt de la demande par l'adhérent

capacité d'accueil du logement demandé

nombre d'enfants à charge inscrits sur le formulaire de demande

unité d'accueil demandée en 1^{er} choix

ASCE gestionnaire du logement demandé

période demandée en 1^{er} choix

résultat obtenu pour chaque demande

dans votre historique :

- > si l'état de votre demande indique « **A attribuer** » : le traitement de votre demande n'est pas encore réalisé
- > si l'état de votre demande indique « **Attribué** » : le contrat et les documents utiles à votre séjour vous ont été ou vous seront transmis prochainement par messagerie électronique par le gestionnaire
- > si l'état de votre demande indique « **Refusé** » : votre demande n'a pas pu être satisfaite
- > si l'état de votre demande indique « **Annulé** » : votre demande a été annulée par vous-même ou par le gestionnaire

Accès à la fiche descriptive d'une unité d'accueil

Renseignements concernant les unités d'accueil					Disponibilités		
Dpt	ASCEE Gest.	Lieu	Situation	Capacité	du	au	
Charente-Maritime	ASCEET 17	Île de Ré - Phare des Baleines 1	Mer	8	12/05/2014	26/05/2014	
Charente-Maritime	ASCEET 17	Île de Ré - Phare des Baleines 2	Mer	6	17/03/2014	28/04/2014	
Charente-Maritime	ASCEET 17	Île de Ré - Phare des Baleines 2	Mer	6	12/05/2014	26/05/2014	
Charente-Maritime	ASCEET 17	Île de Ré - Phare des Baleines 3	Mer	6	29/11/2013	28/12/2013	

l'accès à la fiche descriptive se fait :

- soit à partir du tableau de « C'est encore libre ! », en cliquant sur l'icône à l'extrémité droite de la ligne choisie
- soit à partir du tableau de la liste des unités d'accueil, en cliquant sur l'icône à l'extrémité droite de la ligne choisie

Dpt	ASCEE Gest.	Lieu	Capacité	Nom	Adresse	
17	ASCEET 17	Île de Ré - Phare des Baleines 1	8	Christelle HYVES	ASCEET 17 DDTM 17 BP 90127 17306 Rochefort Cedex	
17	ASCEET 17	Île de Ré - Phare des Baleines 2	6	Christelle HYVES	ASCEET 17 DDTM 17 BP 90127 17306 Rochefort Cedex	
17	ASCEET 17	Île de Ré - Phare des Baleines 3	6	Christelle HYVES	ASCEET 17 DDTM 17 BP 90127 17306 Rochefort Cedex	

Détail d'une unité d'accueil

Attention ! La linge de maison, le linge de toilette ne sont jamais fournis. En fin de séjour, le bénéficiaire de l'unité d'accueil est tenu de procéder au nettoyage du logement mis à sa disposition afin de le laisser aussi propre qu'il l'aura trouvé à son arrivée.
Les effets des pesticides résidant dans l'unité d'accueil ne sont pas garantis contre le vol, même en cas d'effraction.
Avec ce parti en vacances, souscrivez l'assurance "Hébergement" auprès de votre assurance, elle vous garantit contre le vol.

Nom / Lieu : **Île de Ré - Phare des Baleines 3**

Localisation
 Département : Charente-Maritime
 Adresse : Phare des Baleines
 155, allée du Phare
 17590 Saint-Clement-des-Baleines
 Situation : Mer
 Coord. GPS : lat : 46.244658821 | long : -1.561667919 | Localisation Géographique Google MAPS

Description générale
 Les modalités d'usage des unités d'accueil sont à consulter sur le site ASCEET 17, en cliquant sur le lien "Accès au site internet de l'ASCE" en bas de l'espace contact ci-contre.

INFORMATIONS GESTION
 Attention - séjour du lundi 15 h au lundi suivant 10 h.
 Afin de satisfaire un maximum de demandes, la durée des séjours est limitée à une semaine pendant

Description du logement
 Capacité d'accueil : 6 Accès handicapés
 Cuisine Séjour Salon Salon/séjour
 Souterrain S. Bain S. Eau WC
 Garage Parking Terrasse
 Couverture : logement places camping
 No chambre : 2 ou : autres : 0

Description des couchages et autres :
 2 chambres avec chacune 1 lit 140 et 1 lit 90.

Périodes d'ouverture
 Toute l'année ou du [] au []

Tarifs (semaine)
 Saison : 320 € Hors saison : 320 €
 Tarif particulier :
 Tarif Week End : 50 €
 Montant de la caution : 200 €
 Chèques vacances acceptés ou (si le case est cochée)

Contact
 ASCEE : ASCEET 17
 Nom : Christelle HYVES
 Adresse : ASCEET 17
 DDTM 17
 BP 90127
 17306 Rochefort Cedex
 Téléphone : 06 46 82 29 01
 Fax : 06 46 88 41 01
 Email : patrimoine.asceet17@i-com.net
 Accès au site internet de l'ASCE

Equipements
 Four-triad Micro-onde
 Lave-linge Lave-vaiss
 TV Prise TV Cheminée
 Terrain clos Salon-jardin Barbecue
 Autres : - chauffage électrique, - cour individuelle close de murs, - tarif unique comprenant le

Spécificités
 Animaux admis Oui (si le case est cochée)
 Adhérents externes admis Oui (si le case est cochée)

RESERVATION
 Bonjour Monsieur Michel DURAND.
 Pour réserver un séjour dans cette UA cliquer [ICI](#)

Dernière mise à jour le 11/12/2012

la fiche descriptive de l'unité d'accueil choisie apparaît alors à l'écran

avec l'ensemble des données saisies par le gestionnaire de l'unité d'accueil

Fiche descriptive d'une unité d'accueil Détails du contenu de la colonne gauche

nom de l'unité d'accueil

département de localisation

adresse postale de l'unité d'accueil

situation de l'unité d'accueil

coordonnées GPS de l'unité d'accueil

se référer au chapitre « géolocalisation »

données relatives :

- à la description générale de l'unité d'accueil
- à la gestion des séjours
- à toutes autres informations utiles

à prendre connaissance avant d'établir la demande de séjour

utiliser l'ascenseur de droite pour faire défiler l'ensemble du texte

capacité d'accueil (couchages) de l'unité d'accueil

accessibilité de l'unité d'accueil aux personnes à mobilité réduite

pièces constituant l'unité d'accueil

description du couchage :

- en logement ou places de camping
- nombre de chambres et/ou d'alcôves
- description complète des couchages

période d'ouverture de l'unité d'accueil :

- soit toute l'année (si cochée)
- soit selon une période précise et mentionnée

tarifs de l'unité d'accueil :

- tarif de la semaine en saison
- tarif de la semaine hors saison
- tarif particulier s'il y a
- tarif week-end
- montant de la caution

acceptation du règlement en chèques vacances

Île de Ré - Phare des Baleines 3

Localisation

Département

Adresse

Situation

Coord. GPS lat : long :
[Localisation Géographique Google MAPS](#)

Description générale

Les modalités d'usage des unités d'accueil sont à consulter sur le site ASCEET 17, en cliquant sur le lien "Accès au site internet de l'ASCE" en bas de l'espace contact ci-contre.

INFOS GESTION
 Attention : séjour du lundi 15 h au lundi suivant 10 h.
 Afin de satisfaire un maximum de demandes, la durée des séjours est limitée à une semaine pendant

Descriptif du logement

Capacité d'accueil Accès handicapés

Cuisine Séjour Salon Salon/séjour

Séjour/cuisine S. Bains S. Eau WC

Garage Parking Terrasse

Couchage logement places camping

Nb chambres et/ou alcoves

Description des couchages et autres :

Périodes d'ouverture

Toute l'année OU du au

Tarifs (semaine)

Saison € Hors saison €

Tarif particulier

Tarif Week End €

Montant de la caution €

Chèques vacances acceptés Oui (si la case est cochée)

Fiche descriptive d'une unité d'accueil

Détails du contenu de la colonne droite



photo extérieure représentative de l'unité d'accueil

Contact

ASCEE ASCEET 17

Nom Christelle HYVES

Adresse ASCEET 17
DDTM 17
BP 90127
17306 Rochefort Cedex

Téléphone 05 46 82 29 01

Fax 05 46 88 41 01

patrimoine.asceet17@i-carre.net

[Accès au site internet de l'ASCE](#)

coordonnées du gestionnaire de l'unité d'accueil :

- numéro de l'ASCE
- prénom et nom
- adresse postale complète
- téléphone
- fax
- adresse électronique
- lien vers le site de l'ASCE

Equipements

Four tradi. <input checked="" type="checkbox"/>	Micro-ondes <input checked="" type="checkbox"/>	
Lave-linge <input type="checkbox"/>	Lave-vais. <input type="checkbox"/>	
TV <input type="checkbox"/>	Prise TV <input checked="" type="checkbox"/>	Cheminée <input type="checkbox"/>
Terrain clos <input checked="" type="checkbox"/>	Salon jardin <input checked="" type="checkbox"/>	Barbecue <input checked="" type="checkbox"/>
Autres - chauffage électrique, - cour individuelle close de murets, - tarif unique comprenant le		

- renseignements sur les équipements de l'unité d'accueil

- autres données utiles

admissibilité des animaux

admissibilité des adhérents extérieurs

Spécificités

Animaux admis Oui (si la case est cochée)

Adhérents externes admis Oui (si la case est cochée)

date de la dernière mise à jour

icône de fermeture de la fiche descriptive

RESERVATION

Bonjour Monsieur Michel DURAND.
Pour réserver un séjour dans cette UA cliquer [ICI](#)

Monsieur Michel DURAND s'étant préalablement identifié, il convient de cliquer sur [ICI](#) pour accéder au formulaire de demande de séjour

Dernière mise à jour le 11/12/2012

Fermer

RESERVATION

dans le cas où l'adhérent ne s'est pas identifié au préalable, le message ci-contre s'affiche

il convient donc de revenir à la rubrique identification pour accéder au formulaire de demande de séjour

Pour réserver une UA vous DEVEZ être IDENTIFIÉ (comme indiqué sur le menu d'entrée dans l'application des unités d'accueil)

Géolocalisation GPS d'une unité d'accueil - Connexion

exemple choisi : unité d'accueil de La Ciotat (13)

Pour consulter les données GPS d'une unité d'accueil :

LA CIOTAT - L'île verte

Localisation

Département : BOUCHES-DU-RHONE

Adresse : Môle Bérourard
Quai Gantheaume
13600 La Ciotat

Situation : Mer et ville

Coord. GPS : lat : 43.1732214397 long : 5.61069309711
[Localisation Géographique Google MAPS](#)

– une fois la fiche à l'écran, dans le pavé rose en haut à gauche, les coordonnées GPS apparaissent en bas de ce pavé (latitude et longitude), si le gestionnaire en a réalisé la saisie

– sous les coordonnées, est mentionnée en bleu une ligne : « [Localisation Géographique Google MAPS](#) »

– en cliquant sur cette ligne, un lien ouvrira la page ci-dessous sur le site Google Maps, avec à l'écran différentes données relatives à l'emplacement de l'unité d'accueil concernée

Web Images Maps Actualités Vidéo Gmail plus

Google Maps France

43.17322143971484,5.610693097114563

Recherche Google Maps

Afficher les options de recherche

Connexion | Aide

Itinéraire Mes cartes

Résultats 1 - 1 sur 1 pour 43.17322143971484,5.610693097114563

+43° 10' 23.60", +5° 36' 38.49"

[Plus d'infos locales »](#)

Photos

[Plus de photos, de vidéos et de contenu créé par les utilisateurs »](#)

Itinéraire Mes cartes

Résultats 1 - 1 sur 1 pour 43.17322143971484,5.610693097114563

+43° 10' 23.60", +5° 36' 38.49"

[Plus d'infos locales »](#)

Photos

[Plus de photos, de vidéos et de contenu créé par les utilisateurs »](#)

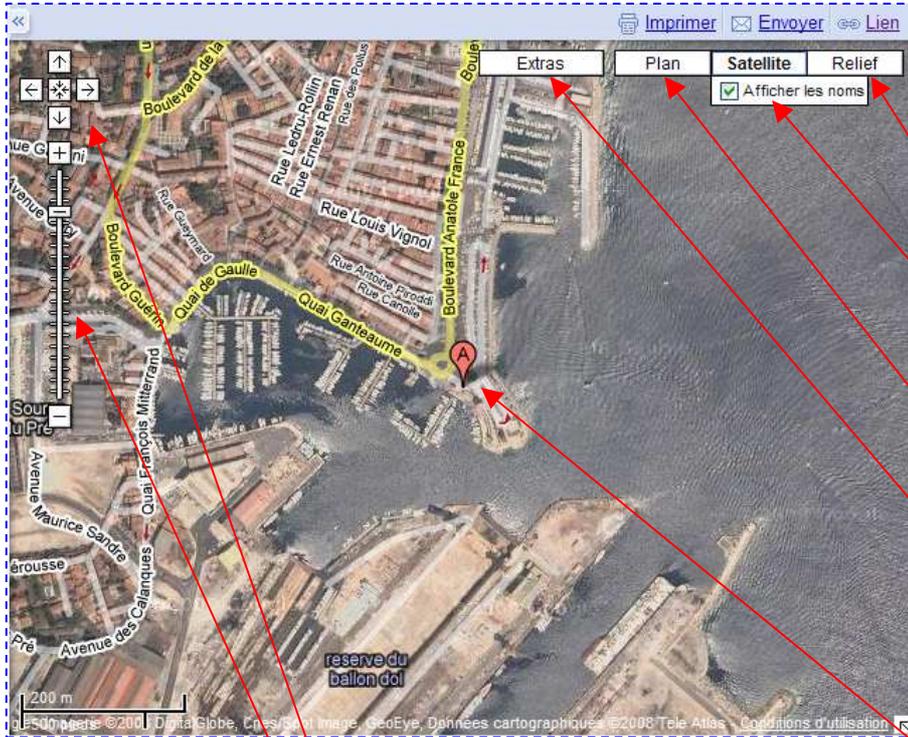
dans la partie gauche de l'écran, sont affichés :

- les coordonnées latitude et longitude, en degrés décimaux

- les coordonnées converties en degrés, minutes et secondes

- différents liens vous permettant de visionner des photos prises à proximité du site concerné, avec positionnement de celles-ci sur la carte affichée à l'écran

Géolocalisation GPS d'une unité d'accueil - Commandes



dans la partie droite de l'écran, s'affiche la vue aérienne concernée

différentes commandes sont à votre disposition pour l'affichage :

- la commande « [Relief](#) » affiche le relief de la zone concernée
- la commande « [Satellite](#) » affiche la vue aérienne de la zone concernée avec une option « [Afficher les noms](#) » à cocher si vous souhaitez avoir en superposition le nom des rues
- la commande « [Plan](#) » affiche la vue en plan de la zone concernée
- la commande « [Extras](#) » affiche deux options, l'une avec les photos de la zone concernée, la seconde, un lien vers l'encyclopédie Wikipédia qui vous permettra d'avoir des informations touristiques sur la ville concernée

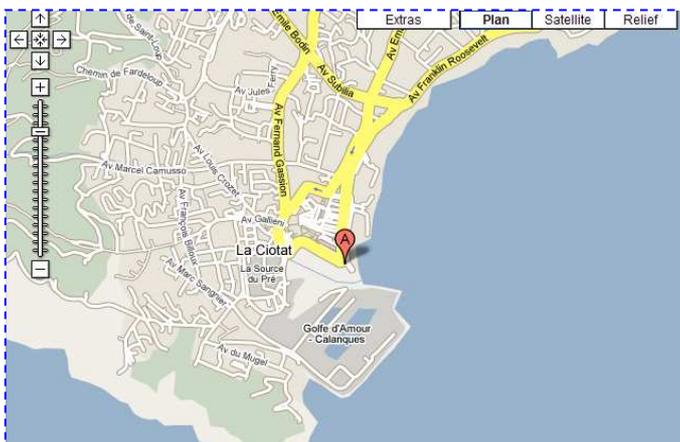
dans l'angle gauche de cette carte, différentes commandes sont à votre disposition :

- pour vous déplacer à l'aide des 4 flèches
- pour zoomer à l'aide de l'ascenseur

le marqueur rouge  se trouve sur la position de l'unité d'accueil concernée, ici, l'UA de La Ciotat, telle que définie lors de la saisie initiale des coordonnées



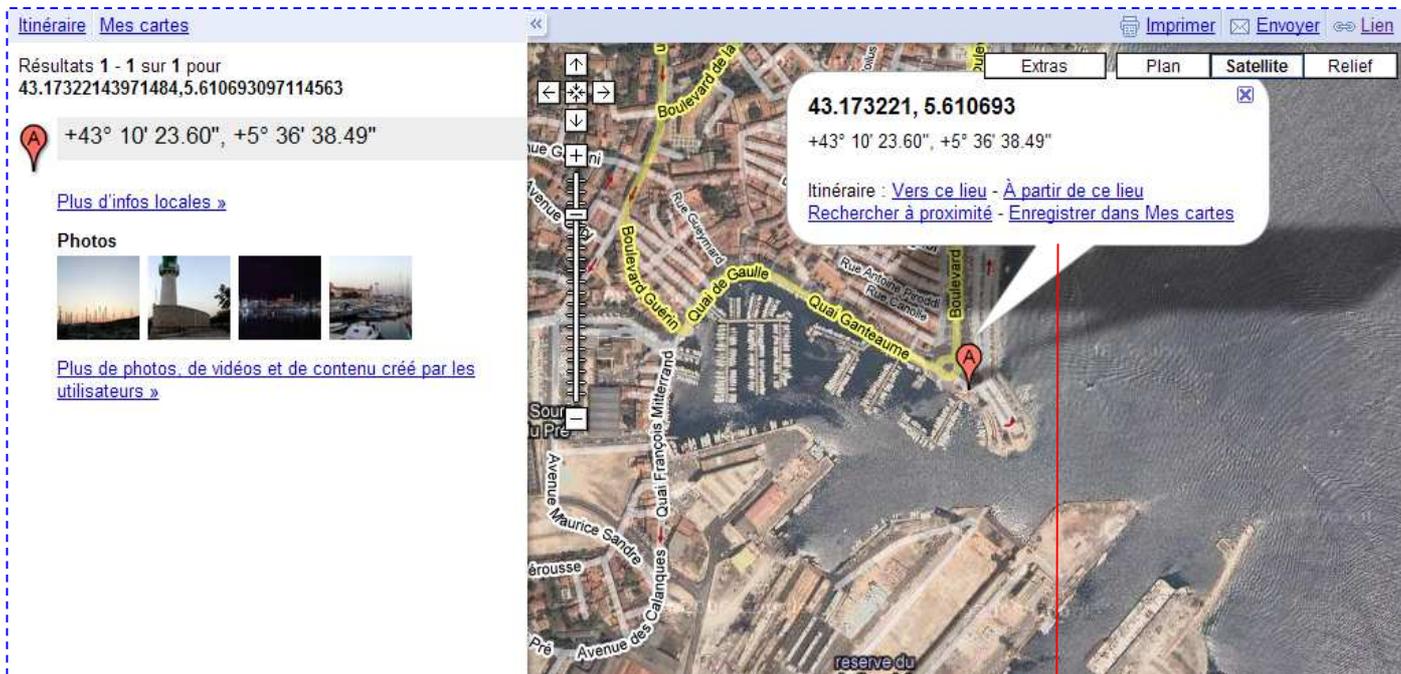
selon vos souhaits, voici des exemples d'affichages en vue aérienne ou en vue en plan, à l'échelle de votre choix



Géolocalisation GPS d'une unité d'accueil - Itinéraire

à l'affichage de la vue aérienne, il vous sera proposé de visionner un itinéraire, ainsi que de rechercher des commerces ou activités, à proximité de l'unité d'accueil concernée

l'option itinéraire est également accessible en haut à gauche, sous le titre Google



commandes à partir du menu affiché sur la carte :

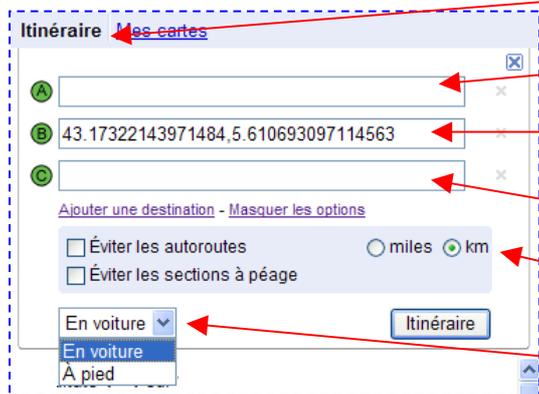


- l'option itinéraire « [Vers ce lieu](#) », vous permet d'afficher l'itinéraire de la ville de votre choix à ce lieu, avec visionnage sur la carte, nombre de kilomètres, durée du trajet, descriptif de l'itinéraire, vues éventuelles du trajet avec l'option « [Street view](#) »

- l'option itinéraire « [À partir de ce lieu](#) », vous permet d'afficher l'itinéraire de ce lieu vers la ville de votre choix, avec visionnage identique à l'option « [Vers ce lieu](#) »

- l'option « [Recherche à proximité](#) », vous permet d'afficher tout type de commerces ou d'activités à proximité, avec la possibilité par la suite d'obtenir des informations détaillées en cliquant sur l'info affichée

commandes à partir du menu « [Itinéraire](#) » :



- il vous est possible de saisir dans la case **A**, la ville de départ d'itinéraire, pour se rendre à l'unité d'accueil concernée

- les coordonnées de l'unité d'accueil concernée s'affichent automatiquement dans la case **B**

- possibilité de saisir une ville étape dans la case **C** après avoir sélectionné « [Ajouter une destination](#) »

- possibilité de choisir des options après avoir sélectionné « [Afficher les options](#) »

- possibilité de choisir un itinéraire voiture ou à pied pour circuit de randonnée par exemple

Accès au formulaire d'une demande de séjour



l'accès au formulaire de demande de séjour se fait en cliquant sur [ICI](#) dans le bas droit de la fiche descriptive de l'unité d'accueil choisie

le message ci-dessous s'affiche

il convient de prendre connaissance des recommandations indispensables pour remplir correctement le formulaire de demande de séjour

Bonjour Monsieur Michel DURAND adhérent n° 12345 de l'ASCEET 17
Merci de bien vouloir prendre connaissance attentivement des informations ci-dessous afin que votre demande soit traitée dans les meilleures conditions.

Vous venez de cliquer sur le lien situé en bas et à droite de la fiche de l'unité d'accueil souhaitée et vous allez remplir le formulaire qui va suivre avec le maximum d'attention, à l'aide des quelques recommandations suivantes :

- n'indiquez pas vos civilité, nom et prénom dans le champ « adresse » ;
- indiquez votre numéro de téléphone mobile si vous en possédez un, cela permettra de vous joindre en cas d'urgence ;
- précisez, à l'aide de la liste déroulante, le lien de parenté de chaque participant au séjour et inscrivez les dates de naissance, indispensables pour le calcul de la taxe de séjour ;
- inscrivez la ou les périodes de séjour souhaitées dans l'ordre de vos préférences ;
- portez sur la même demande les autres unités d'accueil convoitées, gérées par cette même ASCE, pour les mêmes périodes, en remplacement de celle choisie en priorité ;
- enregistrez votre demande.

ATTENTION si vous êtes un adhérent "extérieur", vous ne pouvez établir une demande QUE pour une UA accessible aux extérieurs (voir sur la fiche descriptive de l'UA).

Vous recevrez, envoyé par un robot, un message électronique de confirmation de l'enregistrement de votre demande sur votre boîte personnelle.

En même temps un message électronique sera adressé automatiquement, à votre ASCE, pour validation.

Lorsque votre demande aura été validée par votre ASCE, vous recevrez un nouveau message électronique sur votre boîte personnelle.

La transmission étant automatique il est INUTILE de vous assurer que la demande est bien parvenue à l'ASCE gestionnaire de l'unité d'accueil. Elle sera traitée en temps utile.

Pour les séjours en période estivale (juillet et août), vous devrez attendre la décision des commissions d'attribution prévues après le 15 janvier prochain.

Vous serez averti par message électronique de l'acceptation ou du refus du séjour par l'ASCE gestionnaire de l'unité d'accueil.

Remarque importante : le nombre total de demandes pour la période estivale (24 juin au 11 septembre), traitées par les commissions lors de la deuxième quinzaine de janvier, est limité à 5.

Cette disposition, rarement respectée auparavant, est systématiquement contrôlée par informatique.

Pour une demande dont le refus a été enregistré dans Oscar, il est possible d'en faire une nouvelle auprès de la même ASCE sachant que celle-ci doit être réalisée sur une période différente que celle refusée.

Autrement dit, pour la période estivale, un maximum de 5 demandes simultanées non refusées est autorisé.

Il est recommandé d'utiliser "C'est encore libre !" pour remplacer les demandes de séjour refusées.

Si l'adhérent ne participe pas au séjour, il faut remplacer l'adhérent par le conjoint dans la liste des participants au séjour, À CONDITION qu'il soit enregistré dans la base des adhérents en tant que conjoint.

J'ai lu et j'accepte TOUTES les informations ci-dessus

Renseignements concernant le demandeur

le tableau ci-dessous s'affiche

celui-ci est rempli automatiquement grâce à l'identification préalable du demandeur qui permet de reprendre les données enregistrées dans la base de l'application ANGELA (Application Nationale de GEstion Locale des Adhérents) créée pour permettre aux ASCE de gérer leurs adhérents par internet

il est très important de vérifier l'exactitude des données affichées car elles seront reprises lors de la rédaction de votre contrat d'attribution de l'unité d'accueil

il vous est possible de compléter ou de modifier les données affichées en cas de modification (adresse, tél, mél...).

À l'exception du type de service, les corrections seront enregistrées automatiquement dans l'application ANGELA. Il est donc important de ne pas saisir d'erreur et de respecter la présentation utilisée.

plusieurs infos bulles ? en place sur le tableau vous indiquent des recommandations importantes

cette case de type de service est à remplir par vous-même à l'aide des choix proposés dans le menu déroulant

si votre service ne figure pas dans le menu, vous devez le préciser dans la case vide

Pour obtenir un séjour il est INUTILE d'établir plusieurs demandes pour une même ASCE et une même période. Pour élargir vos possibilités utiliser les périodes différentes et les UA 'de repli' proposées dans le formulaire.

Demande de séjour en unité d'accueil ?

Renseignements concernant le demandeur

Monsieur DURAND Michel adhérent n° 12345 de l'ASCEET 17

Service : Choisir un service (autre à préciser:)

Vos coordonnées "administratives"

Adresse		Tel.	05 22 23 24 25	Fax	05 26 27 28 29
Rue	DDTM 17 - UARDD 89, avenue des Cordeliers				
Code postal	17000	Ville	La Rochelle	Mél	michel.durand@charente-maritime.gouv.fr

Vos coordonnées "personnelles"

Adresse		Tel.	05 15 16 17 18	Mob	06 19 20 21 22 ?
Rue	17, chemin de l'entraide ?				
Code postal	17300	Ville	Rochefort	Mél	m.durand@orange.fr ?

En cliquant sur le bouton ci-dessous vous allez pouvoir saisir votre demande de séjour.
Si vous avez complété ou modifié vos coordonnées ces données seront enregistrées et elles mettront à jour votre fiche adhérent

Continuer

Ne répétez pas vos civilité, nom et prénom dans ce champ !

Un n° de portable est très souhaitable car il permet de vous joindre en cas d'urgence lors de votre séjour.

en cliquant sur **Continuer** le message ci-dessous s'affiche

ATTENTION, cette adresse sera utilisée par OSCAR pour vous informer de l'avancement de votre demande

Une adresse mél personnelle est INDISPENSABLE pour traiter votre demande

Pour vous garantir sa prise en charge merci de la saisir à nouveau avec ATTENTION : OK

l'objectif de cet affichage est de confirmer l'exactitude de votre adresse électronique pré-remplie dans le formulaire vous devez alors ressaisir votre adresse avec exactitude, dans le champ orange réservé à cet effet

si celle-ci diffère de l'adresse pré-remplie dans le formulaire, vous devez mettre à jour votre adresse dans le champ jaune du formulaire

puis ressaisir votre adresse dans le champ orange

Rue: Code postal: Ville:

Mél: ?

En cliquant sur le bouton ci-dessous vous allez pouvoir saisir votre demande de séjour.
Si vous avez complété ou modifié vos coordonnées ces données seront enregistrées et elles mettront à jour votre fiche adhérent

Continuer

Une adresse mél personnelle est INDISPENSABLE pour traiter votre demande

Pour vous garantir sa prise en charge merci de la saisir à nouveau avec ATTENTION : x OK

une fois que vos deux adresses électroniques sont identiques et exactes, cliquer sur **Continuer** pour saisir votre demande

IMPORTANT : dans le cas où le demandeur ne possède pas d'adresse électronique, il peut indiquer l'adresse électronique de son choix (famille, ami, voisin, travail, Asce locale), sachant que l'ensemble des échanges de messagerie arriveront à l'adresse électronique qu'il aura mentionnée dans cette case

la suite du formulaire s'affiche sous le cadre relatif aux renseignements concernant le demandeur

plusieurs infos bulles ? en place sur le tableau vous indiquent des recommandations importantes

les nom, prénom et date de naissance de l'adhérent s'inscrivent automatiquement

Liste des personnes devant effectuer le séjour ?			
Nom	Prénom	Lien de parenté ?	Date de naissance (jj/mm/aaaa) ?
DURAND	Michel	Adhérent	01/01/1950
		Lien parenté ?	

Pour des raisons d'assurance la liste COMPLETE des personnes participants au séjour est OBLIGATOIRE.

Choisissez dans la liste déroulante, le lien de parenté avec l'adhérent de CHAQUE participant.

La date de naissance de CHAQUE participant est INDISPENSABLE pour le calcul de la taxe de séjour.

Si le conjoint seul (sans l'adhérent) participe au séjour, merci de faire ce choix ici.

Liste des personnes devant effectuer le séjour ?			
Nom	Prénom	Lien de parenté ?	Date de naissance (jj/mm/aaaa) ?
DURAND	Michel	Adhérent	01/01/1950
DURAND	Ghislaine	Conjoint(e)	02/02/1950
DURAND	Claude	Enf. à charge	03/03/2000
DURAND	Chantal	Enf. à charge	04/04/2010
MARTIN	Serge	Famille	05/05/1960
MARTIN	Maité	Famille	06/06/1960
		Lien parenté ?	

exemple de demande de la part de Monsieur Michel DURAND

- ← il participe au séjour
- ← avec sa conjointe Ghislaine
- ← avec leurs deux enfants à charge Claude et Chantal
- ← ainsi que deux membres de leur famille accompagnateurs Serge et Maité MARTIN

Liste des personnes devant effectuer le séjour ?			
Nom	Prénom	Lien de parenté ?	Date de naissance (jj/mm/aaaa) ?
DURAND	Ghislaine	Conjoint(e)	02/02/1950
DURAND	Claude	Enf. à charge	03/03/2000
DURAND	Chantal	Enf. à charge	04/04/2010
MARTIN	Serge	Famille	05/05/1960
MARTIN	Maité	Famille	06/06/1960
		Lien parenté ?	

exemple de demande de la part de Monsieur Michel DURAND

- ← il ne participe pas au séjour
- ← sa conjointe Ghislaine ayant droit participe au séjour
- ← avec leurs deux enfants à charge Claude et Chantal
- ← ainsi que deux membres de leur famille accompagnateurs Serge et Maité MARTIN
- ← lors de la saisie, il convient de sélectionner Conjoint(e) à la place de Adhérent

INFOS MESSAGES D'ALERTE

Différents messages d'alerte peuvent s'afficher en cas d'erreur de saisie :

- lors de la saisie ou de la modification des renseignements concernant le demandeur :

"Vous n'avez pas indiqué le type de service !"
 "Vous devez préciser le type de service !"
 "Vous n'êtes pas en retraite; vous devez donc indiquer une adresse administrative !"
 "Il manque le code postal de l'adresse administrative !"
 "Il manque la ville de l'adresse administrative !"
 "Le code postal de l'adresse administrative doit avoir 5 c. numériques"
 "Le numéro de téléphone administratif n'est pas numérique !"
 "Le numéro de téléphone administratif ne comporte pas 10c !"
 "Le numéro de fax administratif n'est pas numérique !"
 "Le numéro de fax administratif ne comporte pas 10c !"
 "La partie 'Rue' de votre adresse personnelle est obligatoire !"
 "La ville est obligatoire pour votre adresse personnelle !"
 "Le code postal est obligatoire pour votre adresse personnelle !"
 "Le code postal de votre adresse personnel doit avoir 5 c. numériques"
 "Le numéro de téléphone personnel n'est pas numérique !"
 "Le numéro de téléphone personnel ne comporte pas 10c !"
 "Le numéro de mobile personnel n'est pas numérique !"
 "Le numéro de mobile personnel ne comporte pas 10c !"
 "Vous devez fournir soit un n° de téléphone fixe, soit un n° de téléphone mobile personnel !"
 "Une adresse mel personnelle est obligatoire !"
 "L'adresse mël personnelle est incorrecte !"
 "L'adresse mël personnelle que vous venez de saisir est différente de celle indiquée dans le formulaire; merci de corriger votre adresse mël personnelle dans le formulaire"

- lors de la saisie ou de la modification de la liste des personnes devant effectuer le séjour :

"Vous n'avez pas indiqué la date de naissance de l'adhérent !"
 "La date de naissance de l'adhérent n'est pas correcte (jj/mm/aaaa) !"
 "Vous devez préciser le prénom du second participant"
 "Vous devez préciser le lien de parenté du second participant"
 "Vous devez préciser la date de naissance du second participant"
 "La date de naissance du second participant n'est pas correcte (jj/mm/aaaa) !"
 et ainsi de suite pour tous les autres participants.

Unité(s) d'accueil sollicitée(s)

la suite du formulaire s'affiche sous le cadre relatif aux personnes devant effectuer le séjour

plusieurs infos bulles  en place sur le tableau vous indiquent des recommandations importantes

Unité(s) d'accueil sollicitée(s) et dates des séjours demandés

Île de Ré - Phare des Baleines 3

Dates des séjours demandés pour l'unité d'accueil sollicitée
(indiquer par ordre de préférence)

du	<input type="text"/>	au	<input type="text"/>
du	<input type="text"/>	au	<input type="text"/>
du	<input type="text"/>	au	<input type="text"/>
du	<input type="text"/>	au	<input type="text"/>
du	<input type="text"/>	au	<input type="text"/>

Autres unités d'accueil demandées et gérées par cette même ASCE (indiquer par ordre de préférence) 

2

3

4

5

Remarques 

Le demandeur certifie l'exactitude des renseignements ci-dessus et s'engage à se conformer au règlement intérieur de l'unité d'accueil

Enregistrer

le nom de l'unité d'accueil préalablement sélectionnée s'affiche automatiquement en 1^{er} choix de lieu

Au cas où l'unité d'accueil que vous avez mentionnée ci-dessus ne serait pas disponible, choisissez ci-après les autres UA où vous acceptez de séjourner.

Le champ ci-dessous vous permet d'attirer l'attention du gestionnaire (ex: demande associée à une autre, rappel de refus ...)

Choix des dates de séjour

Dates des séjours demandés pour l'unité d'accueil sollicitée
(indiquer par ordre de préférence)

du		au	

vous devez à présent choisir la période de votre séjour en cliquant sur la date de début du séjour

un calendrier s'affiche afin de faciliter votre sélection

puis choisir la date de fin du séjour

puis choisir d'autres dates possibles

Dates des séjours demandés pour l'unité d'accueil sollicitée
(indiquer par ordre de préférence)

du		au	

< Juil 2014 >

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

Dates des séjours demandés pour l'unité d'accueil sollicitée
(indiquer par ordre de préférence)

du	14/07/2014	au	21/07/2014
du	21/07/2014	au	28/07/2014
du	28/07/2014	au	04/08/2014
du	07/07/2014	au	14/07/2014
du	04/08/2014	au	11/08/2014

dans l'exemple ci-contre Michel DURAND a demandé un séjour d'une semaine avec 5 choix de périodes classés dans son ordre préférentiel

afin d'augmenter ses chances d'obtenir un séjour, il a élargi le nombre de périodes possibles en indiquant un maximum de choix

INFOS MESSAGES D'ALERTE

Différents messages d'alerte peuvent s'afficher en cas d'erreur lors de la saisie ou de la modification des choix des dates de séjour :

"Vous devez inscrire au moins une période pour votre séjour !"
 "La date début de la première période est erronée !"
 "La date fin de la première période est erronée !"
 "La date début de la première période est postérieure à la date de fin !"
 "Le début de votre première période est antérieure à la date du jour !"
 "La date début de la deuxième période est erronée !"
 "La date fin de la deuxième période est erronée !"
 "L'année de votre deuxième période est antérieure à l'année en cours !"
 "Le début de votre deuxième période est antérieure à la date du jour !"
 "La date fin de la troisième période est erronée !"
 "L'année de votre troisième période est antérieure à l'année en cours !"
 "Le début de votre troisième période est antérieure à la date du jour !"
 "La date début de la quatrième période est erronée !"
 "La date fin de la quatrième période est erronée !"
 "L'année de votre quatrième période est antérieure à l'année en cours !"
 "Le début de votre quatrième période est antérieure à la date du jour !"

Séjour supérieur à 10 jours (2 semaines consécutives)

Votre demande de séjour dépasse 10 jours
En cas d'impossibilité de vous attribuer une seule unité d'accueil pour la durée complète de ce séjour, acceptez-vous que l'on vous propose deux unités d'accueil différentes ?

si vous avez indiqué dans vos choix de périodes une durée de séjour supérieure à 10 jours, c'est à dire pour 2 semaines consécutives, vous devez alors répondre à la question ci-contre.

Choix des unités d'accueil

Autres unités d'accueil demandées et gérées par cette même ASCE (indiquer par ordre de préférence) ?

2 Autre choix ?

3 Autre choix ?

4 Autre choix ?

5 Autre choix ?

en complément de votre 1^{er} choix, il vous est à présent possible d'indiquer d'autres choix d'unités d'accueil en cliquant sur la case **Autre choix ?**

la liste des unités d'accueil gérées par la même Asce s'affichera

il convient de sélectionner votre 2^e choix d'unité d'accueil

vous avez la possibilité d'en sélectionner un 3^e, un 4^e et un 5^e

pour demander une unité d'accueil gérée par une autre Asce, il convient d'établir une autre demande distincte

afin d'augmenter ses chances d'obtenir un séjour, il est fortement recommandé d'indiquer un maximum de choix de dates et de logements **dans des sites différents**

exemple : ne pas indiquer
Rivedoux-Bois 1
Rivedoux-Bois 2
Rivedoux-Bois 3
Rivedoux-Bois 4

mais des sites différents :
La Couarde 1
St Denis d'Oléron
Port-des-Barques
La Rochelle Place Cacaud 1

Autre choix ?

Île de Ré - Les Portes-en-Ré

2 Île de Ré - Phare des Baleines 1

3 Île de Ré - Phare des Baleines 2

4 Île de Ré - La Couarde-sur-Mer 1

5 Île de Ré - Rivedoux-Bois 1

La Rochelle - Place Cacaud 1

La Rochelle - Place Cacaud 2

La Rochelle - Phare du quai Valin - Appartement Richelieu

Île d'Oléron - Saint-Denis-d'Oléron

Port-des-Barques

Île d'Aix

La Rochelle - Phare du quai Valin - Studio Chauveau

La Rochelle - Phare du quai Valin - Studio Lavardin

Le de... Île de Ré - Rivedoux-Bois 2

Île de Ré - Rivedoux-Bois 3

Île de Ré - Rivedoux-Bois 4

Île de Ré - La Couarde-sur-Mer 2

Île de Ré - Rivedoux-Plage 2

La Rochelle - Phare du quai Valin - Studio 4 Sergents

Autres unités d'accueil demandées et gérées par cette même ASCE (indiquer par ordre de préférence) ?

2 Île de Ré - La Couarde-sur-Mer 1

3 Île d'Oléron - Saint-Denis-d'Oléron

4 Port-des-Barques

5 La Rochelle - Place Cacaud 2

dans l'exemple ci-contre Michel DURAND a indiqué 4 autres choix d'unités d'accueil dans son ordre préférentiel et dans des sites différents

Remarques

Remarques ?

Le demandeur certifie l'exactitude des renseignements ci-dessus et s'engage à se conformer au règlement intérieur de l'unité d'accueil

Enregistrer

une case « **Remarques** » est à votre disposition afin d'informer le gestionnaire sur un point particulier

exemples de remarques :

- demande associée à celle d'un autre adhérent demandeur (2 logements souhaités)
- rappel de refus antérieur dans une unité d'accueil de cette même Asce
- complément de choix de périodes pour élargir vos possibilités, avec d'autres dates (si plus de 5 choix), ou en précisant votre possibilité d'un séjour d'une semaine entre le 15 juillet et le 31 août par exemple, sans préférence
- complément de choix d'unités d'accueil de cette même Asce, avec d'autres logements (si plus de 5 choix), ou en précisant par exemple n'importe quel logement de l'île de Ré, sans préférence
- mention des autres participants au séjour dans le cas où vous sollicitez une unité d'accueil d'une capacité supérieure à 10 personnes (en indiquant les noms, prénoms et dates de naissance)

Relecture et enregistrement de la demande de séjour

avant d'enregistrer la demande, il est fortement conseillé de relire très attentivement les données saisies dans le formulaire en vérifiant l'exactitude :

Demande de séjour en unité d'accueil ?
Renseignements concernant le demandeur

Monsieur DURAND Michel adhérent n° 12345 de l'ASCEET 17

Service : **DDT(M)** (autre à préciser):

Vos coordonnées "administratives"

Adresse
Rue **DDTM 17 - UARDD**
89, avenue des Cordeliers
Code postal **17000** Ville **La Rochelle**

Tel. **05 22 23 24 25** Fax **05 26 27 28 29**
Mèl **michel.durand@charente-maritime.gouv.fr**

Vos coordonnées "personnelles"

Adresse
Rue **17, chemin de l'Entraide**
Code postal **17300** Ville **Rochefort**

Tel. **05 15 16 17 18** Mob **06 19 20 21 22** ?
Mèl **m.durand@orange.fr** ?

des renseignements concernant le demandeur

Liste des personnes devant effectuer le séjour ?

Nom	Prénom	Lien de parenté ?	Date de naissance (jj/mm/aaaa) ?
DURAND	Michel	Adhérent	01/01/1950
DURAND	Ghislaine	Conjoint(e)	02/02/1950
DURAND	Claude	Enf. à charge	03/03/2000
DURAND	Chantal	Enf. à charge	04/04/2010
MARTIN	Serge	Famille	05/05/1960
MARTIN	Maité	Famille	06/06/1960
		Lien parenté ?	

de la liste des personnes devant effectuer le séjour

Unité(s) d'accueil sollicitée(s) et dates des séjours demandés

Île de Ré - Phare des Baleines 3

Dates des séjours demandés pour l'unité d'accueil sollicitée
(indiquer par ordre de préférence)

du	14/07/2014	au	21/07/2014
du	21/07/2014	au	28/07/2014
du	28/07/2014	au	04/08/2014
du	07/07/2014	au	14/07/2014
du	04/08/2014	au	11/08/2014

des unité(s) d'accueil sollicitées et des dates de séjours demandés

Autres unités d'accueil demandées et gérées par cette même ASCE (indiquer par ordre de préférence) ?

2	Île de Ré - La Couarde-sur-Mer 1
3	Île d Oléron - Saint-Denis-d Oléron
4	Port-des-Barques
5	La Rochelle - Place Cacaud 2

Remarques ?

je suis également intéressé par toute autre unité d'accueil pour 6 personnes dans l'île de Ré

Le demandeur certifie l'exactitude des renseignements ci-dessus et s'engage à se conformer au règlement intérieur de l'unité d'accueil

Enregistrer

des remarques éventuelles

il convient ensuite d'**Enregistrer** la demande

Validation de la demande de séjour

suite à l'enregistrement de la demande, le message ci-dessous s'affiche à l'écran

**Votre demande de séjour a été prise en compte, vous allez recevoir un mèl de confirmation sur votre boîte personnelle.
En même temps un mèl a été adressé à votre ASCE pour qu'elle valide votre demande**

Un nouveau mèl vous sera envoyé lorsque cette validation aura été effectuée par votre ASCE

IMPORTANT : Jusqu'au 15 janvier des contraintes techniques peuvent empêcher l'envoi de ces mails. Vous pouvez vous assurer que cette dernière a bien été enregistrée en consultant l'historique de vos demandes comme indiqué ci-dessous.

La demande sera alors automatiquement et systématiquement transmise à l'ASCE gestionnaire de l'unité d'accueil demandée ; elle sera traitée en temps utile et vous serez informé par un nouveau mèl de l'acceptation ou du refus du séjour demandé

Si votre demande concerne la période estivale (du 24 juin au 11 septembre) de l'année prochaine vous devez attendre la décision de la commission d'attribution qui se réunit la deuxième quinzaine de janvier

L'historique de vos demandes (accessible à partir de la page où vous vous êtes identifié) vous permet d'en suivre l'avancement, voire de les modifier ou de les supprimer

le message ci-dessous arrive à votre adresse électronique personnelle via le robot de l'hébergeur de l'application dans le même temps, un message électronique est transmis automatiquement à l'adresse électronique de votre ASCE pour validation

la transmission étant automatique, il est inutile de vous assurer que la demande est bien parvenue à l'ASCE gestionnaire de l'unité d'accueil. Elle sera traitée en temps utile.

Message du 14/09/13 19:22

De : Oscar@fnasce.fr

A : m.durand@orange.fr

Objet : Enregistrement d'une demande de séjour en unité d'accueil

Votre demande de séjour aux caractéristiques suivantes:

- **Ile de Ré - Phare des Baleines 3** gérée par la structure **ASCEET 17**, unité d'accueil demandée en priorité
 - du **14/07/2014** au **21/07/2014**, période en premier choix
 - **6** participants au séjour a bien été enregistrée.
- lui demandant de la valider pour une transmission automatique à la structure gestionnaire de l'unité d'accueil.

A partir de l'historique de vos demandes, accessible depuis la page où vous êtes identifié, vous avez la possibilité de consulter, modifier ou supprimer cette demande.

Pour cela vous aurez besoin du code personnel suivant : **bc**2****

Nous vous conseillons donc de conserver ce message.

NB: ATTENTION, ce message est envoyé par un robot; ne pas y répondre SVP.

il est important de conserver le code personnel de 4 caractères alphanumériques mentionné sur le message qui vous parvient afin de pouvoir consulter, modifier ou supprimer votre demande à partir de l'historique de vos demandes de séjour

Attention le code mentionné ci-dessus est factice et joint comme exemple

IMPORTANT

En raison des règles en place, lors de l'enregistrement de la demande, les messages suivants peuvent s'afficher :

**Désolé, mais votre demande de séjour n'a pu être prise en compte.
En effet, le nombre de demandes est limité à 5 pour la période juillet-août.
Toutefois, chaque fois qu'une de vos demandes pour cette période est refusée, vous pourrez alors faire une nouvelle demande.
Nous vous invitons cependant à proposer des dates hors de la période estivale.**

Le nombre de demandes (formulaires) est en effet limité à 5 pour la période estivale. Chacun des 5 formulaires peut par contre être pourvu de 5 choix de périodes et/ou de 5 choix d'unités d'accueil.

**Il n'est pas possible d'avoir plusieurs demandes pour la même ASCE et la même période prioritaire.
Une demande pour cette période et cette ASCE est déjà enregistrée dans OSCAR.
Elle sera traitée selon la procédure habituelle.
Vous pouvez néanmoins modifier cette demande initiale pour y ajouter une ou plusieurs unités d'accueil que vous sollicitez également.**

L'application ne permet pas la prise en compte de plusieurs demandes pour la même ASCE et la même période. Si vous souhaitez obtenir 2 unités d'accueil à la même période, il est nécessaire de prendre contact avec l'Asce gestionnaire.

Lors de la validation de la demande par le responsable de l'ASCE de l'adhérent, le message ci-dessous est adressé à l'adhérent via le robot de l'hébergeur de l'application pour l'avertir que sa demande a été validée.

Objet : Validation d'une demande de séjour en unité d'accueil

Bonjour,

Votre demande de séjour aux caractéristiques suivantes :

- Ile de Ré - Phare des Baleines 3, unité d'accueil demandée en priorité, gérée par la structure ASCEET 17,
- du 14/07/2014 au 21/07/2014 - période en premier choix,
- 6 participant(s) au séjour,

a été validée par le président de l'ASCEET 17.

Elle a été transmise au gestionnaire de la structure ASCEET 17. Vous serez informé par mail de sa décision.

Nous vous rappelons que les séjours en unités d'accueil sont exclusivement réservés aux adhérents d'une ASCE, à jour de leur adhésion annuelle, aux jours de leur demande et de leur séjour.

Attribution du séjour

IMPORTANT

l'adhérent a la possibilité de suivre l'évolution de sa demande en consultant l'historique de ses demandes tel que mentionné à la page 9 de cette notice

Par la suite, le demandeur sera averti par messagerie électronique sur sa boîte personnelle de l'acceptation ou du refus du séjour par l'ASCE gestionnaire de l'unité d'accueil

en cas d'acceptation,

le message suivant est transmis à l'adhérent via le robot de l'hébergeur de l'application sachant que celui-ci peut être personnalisé par le gestionnaire

Sujet : Attribution d'une demande de séjour en unité d'accueil

Bonjour,

Votre demande de séjour dans l'unité d'accueil : Ile de Ré - Phare des Baleines 3, pour la période du 14/07/2014 au 21/07/2014 a été acceptée.

Vous voudrez bien, dans un délai de 10 jours, confirmer (ou annuler) votre venue, de préférence par l'envoi d'un mail à l'adresse suivante : patrimoine.asceet17@i-carre.net.

Dès réception de votre confirmation, le contrat et les informations utiles au bon déroulement de votre séjour vous seront adressés.

En vous remerciant par avance.

OU

en cas de refus,

le message suivant est transmis à l'adhérent via le robot de l'hébergeur de l'application sachant que celui-ci peut être personnalisé par le gestionnaire

objet : Refus d'une demande de séjour en unité d'accueil

Bonjour,

votre demande de séjour aux caractéristiques suivantes :
- Ile de Ré - Phare des Baleines 3 du 14/07/2014 au 21/07/2014
n'a pas pu être satisfaite par la commission d'attribution.

Amicalement,

Contrat de mise à disposition

à la suite de la réception de votre confirmation, le gestionnaire vous transmet le contrat ci-dessous par messagerie électronique, accompagné des documents utiles pour votre séjour



Monsieur DURAND Michel
17, chemin de l'Entraide

17300 Rochefort

Monsieur,

Suite à votre demande de séjour dans l'une de nos unités d'accueil, j'ai le plaisir de vous faire savoir qu'il vous est possible de disposer du logement suivant : Île de Ré - Phare des Baleines 3
du lundi 14/07/2014 à partir de 15 h, au lundi 21/07/2014 jusqu'à 10 h

Le montant de votre participation aux frais de fonctionnement s'élève à : 320 €

Votre participation ne deviendra définitive qu'aux conditions suivantes :

- >> Versement d'arrhes : 160 € avant le : 10 février 2014
- >> Versement du solde : 160 € avant le : 24 juillet 2014
- >> Dépôt d'un chèque de caution de : 200 € qui sera restitué (*) ou détruit en l'absence de dégradations

OBSERVATIONS : Le solde du séjour sera à régler dans les 3 jours suivant le séjour, accompagné de l'état des lieux et de la fiche d'inventaire. En cas de non réception de ces 3 documents dans les 10 jours après le séjour, le chèque caution sera systématiquement encaissé. Pour les règlements par chèques-vacances, vous devez avant envoi, libeller le nom du prestataire à l'ordre de l'ASCEET 17 et nous les adresser par lettre recommandée. Nous vous rappelons que l'adhérent à qui a été attribué ce séjour, doit impérativement être présent dans le logement, et ce, durant toute la durée du séjour.

Je vous invite à prendre connaissance des conditions générales de séjour qui formalisent vos obligations en tant qu'occupant d'un logement ASCE. Toute l'équipe de bénévoles vous souhaite un agréable séjour.

La Rochelle, le 29/11/2013

Christelle HYVES
gestionnaire de l'U.A.

Coupon à retourner signé sous 8 jours (*), même en cas de refus de votre part, à :

(*) Passé ce délai, vu le nombre très important de demandes de séjour, le logement sera affecté à un autre demandeur.

ASCEET 17
à l'attention de Christelle HYVES
DDTM 17
BP 90127
17305 Rochefort Cedex.

Demandeur

Monsieur DURAND Michel
17, chemin de l'Entraide

17300 Rochefort

Unité d'accueil attribuée

Île de Ré - Phare des Baleines 3
du lundi 14/07/2014 à partir de 15 h, au lundi 21/07/2014 jusqu'à 10 h

Je soussigné(e) confirme ma réservation, m'engage à respecter les conditions de séjour du logement et vous adresse les chèques correspondants (séjour, caution).
Si je souhaite le retour de mon chèque de caution je joins également une enveloppe timbrée libellée à mes nom et adresse, sinon ce chèque sera détruit.

Je refuse le séjour proposé et annule ma demande.

Signature de l'adhérent

ce coupon est à retourner signé sous 8 jours accompagné des montants demandés ainsi que d'une enveloppe timbrée à votre adresse si vous choisissez le retour de votre chèque caution

en espérant vivement que cette notice a répondu à l'ensemble de vos attentes, nous vous souhaitons un agréable séjour dans l'une de nos unités d'accueil